



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 28 mai 2025

5ème édition de la Grande exposition du Fabriqué en France : les inscriptions en Nouvelle-Aquitaine sont ouvertes jusqu'au 14 juin

La Grande Exposition du Fabriqué en France fait son retour en 2025 au palais de l'Élysée les 15 et 16 novembre 2025. Initiée par le Président de la République, ce rendez-vous annuel met à l'honneur les entreprises, les artisans, les producteurs et les industriels qui s'engagent pleinement dans la fabrication française. Pour cette nouvelle édition, les entreprises ont jusqu'au 14 juin 2025 (23h59) pour déposer leur dossier de candidature sur [démarches simplifiées.fr](https://demarches.simplifiees.fr) :

[5e Edition de la Grande Exposition du Fabriqué en France - Dossier de candidature](#)

Toute entreprise engagée dans la fabrication française est éligible, quelle que soit sa taille (start-up, TPE, PME, ETI, grands groupes) et son secteur d'activité.

Les produits présentés lors de la Grande Exposition du Fabriqué en France 2025 devront s'inscrire dans **une démarche de production respectueuse de l'environnement, socialement innovante, et utile au maintien d'un des savoir-faire régionaux et au développement économique local.**

Les lauréats seront pré-sélectionnés au niveau départemental puis au niveau régional par le préfet de région Nouvelle-Aquitaine, avant la sélection par un jury national d'un produit par département qui sera exposé à l'Élysée lors de la Grande exposition.

En 2024, plus de 10 000 visiteurs avaient pu découvrir au palais de l'Élysée plus de 120 produits français, issus de tous les territoires de l'hexagone et de nos Outre-mer, sélectionnés parmi 2 200 produits candidats.

Étienne Guyot « invite toutes les entreprises de Nouvelle-Aquitaine répondant aux critères d'éligibilité à candidater pour cette nouvelle édition, afin de faire rayonner l'excellence de notre savoir-faire régional et la diversité de nos produits au Palais de l'Élysée. ».